First Phosphate annonce des résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire de sa propriété du Lac à l'Orignal au Québec (Canada)

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 26 juillet 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC Pink: FRSPF) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer les résultats positifs de son évaluation économique préliminaire (« **ÉÉP** ») sur la propriété du Lac à l'Orignal (la « **Propriété** » ou le « **Projet** ») située à 84 km au nord-est de Saguenay, Québec, Canada.

First Phosphate a acquis et négocié un intérêt de 100 % libre de redevances dans la propriété en 2022. L'ÉÉP présente un modèle viable de développement de la propriété par une exploitation à ciel ouvert pour la production primaire d'un concentré de phosphate et la récupération secondaire de concentrés de magnétite et d'ilménite. First Phosphate est une société de développement minier qui se consacre entièrement à l'extraction et à la purification du phosphate en vue de son utilisation dans la production de matériaux actifs de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate ("LFP").

Faits saillants (sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sur la base d'une propriété à 100 % du projet) :

- Le projet produirait une moyenne annuelle de 425 000 tonnes de concentré de phosphate enrichi à plus de 40 % de P2O5, 280 000 tonnes de magnétite et 97 000 tonnes d'ilménite sur une durée de vie de la mine de 14,2 ans.
- Le projet génère un taux de rendement interne (TRI) avant impôt de 21,7 % et une valeur actualisée nette (VAN) avant impôt de 795 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % du prix moyen approximatif du phosphate dans les derniers 18 mois, au 30 juin 2023 et aux prix consensuels à long terme de la magnétite et de l'ilménite.
- Le projet génère un taux de rendement interne (TRI) après impôt de 17,2 % et une valeur actuelle nette (VAN) après impôt de 511 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % au 30 juin 2023, au prix moyen approximatif du phosphate sur les derniers 18 mois et aux prix consensuels à long terme de la magnétite et de l'ilménite.
- Le projet générerait un flux de trésorerie après impôt de 567 millions de dollars au cours des années 1 à 5, soit une période de récupération de 4,9 ans à partir du début de la production.
- La société a conclu un protocole d'entente avec la société belge Prayon Technologies pour la prévente jusqu'à 400 000 tonnes de concentré de phosphate par an, ainsi qu'un accord à long terme pour le traitement à façon, d'acide phosphorique purifié.
- Le projet bénéficie d'un accès routier et d'une ligne électrique à proximité, du port en eau profonde de Saguenay accessible toute l'année et situé à 107 km par une route quatre saisons.
- L'ÉÉP a utilisé des ressources minérales indiquées et présumées dans ses calculs.
- Le projet ne fait l'objet d'aucune redevance ou flux de financement à son encontre.

« Nous sommes très satisfaits des résultats de cette évaluation économique préliminaire de notre propriété du Lac à l'Orignal et de son exécution dans les temps. Notre stratégie visant à maintenir un faible niveau d'investissement et à contrôler la taille de la mine correspond bien aux résultats de l'ÉÉP », a déclaré Peter Kent, président de First Phosphate. « Nous sommes maintenant en mesure d'évaluer

prudemment les prochaines étapes pour la Société alors que nous poursuivons notre mission d'appliquer une approche basée sur le partenariat pour intégrer verticalement de la mine à la production à valeur ajoutée d'acide phosphorique purifié et de matière active de cathode LFP pour l'industrie des batteries LFP en Amérique du Nord. »

RÉSUMÉ FINANCIER DU MODÈLE DE BASE DE L'ÉÉP (tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire, et sont présentés sur la base d'une propriété à 100 %):

Valeur actuelle nette avant impôt (taux d'actualisation de 5 %)	795 millions de dollars		
Valeur actuelle nette après impôt (5 %)	511 millions de dollars		
Taux de rendement interne avant impôt	21,7%		
Taux de rendement interne après impôt	17,2%		
Période de récupération après impôt	4,9 ans		
Capital de pré-production	550 millions de dollars		
Capital de maintien	130 millions de dollars		
Durée de vie de la mine	14,2 ans		
Capacité de l'usine de traitement	10 500 tpj		
Prix des concentrés			
Phosphate (40 % P2O5)	367 \$/t USD		
Magnétite (69% Fe)	95 \$/t USD		
Ilménite (39% TiO2)	250 \$/t USD		
Taux de change \$CAD:\$USD	\$1,32		

RÉSUMÉ TECHNIQUE DE L'ÉÉP

Durée de vie de la mine	14,2 ans	
Tonnage du plan de mine 54,0 millions de tonnes		
Teneur d'alimentation de l'usine de traitement		
P2O5	4,91%	
Fe2O3	22,62%	
TiO2	4,14%	
Ratio d'extraction (stérile:alimentation de l'usine de traitement)	1,7:1	
Coût d'exploitation (par tonne d'alimentation de l'usine de traitement)	\$30,43	

Tableau 1 Estimation ⁽¹⁻⁴⁾ de la ressource minérale limitée par la fosse à une teneur de coupure de 2.5% P ₂ O ₅							
Classification	Tonnes (M)	P ₂ O ₅ (%)	Contenu P ₂ O ₅ (Mt)	Fe ₂ O ₃ (%)	Contenu Fe ₂ O ₃ (Mt)	ПО ₂ (%)	Contenu TiO ₂ (Mt)
Indiquée	15,8	5,18	0,82	23,90	3,8	4,23	0,67
Présumée	33,2	5,06	1,68	22,55	7,5	4,16	1,38

Note: P_2O_5 = pentoxyde de phosphore, Fe_2O_3 = oxyde de fer, TiO_2 = dioxyde de titane

- 1. Une ressource minérale, qui n'est pas une réserve minérale, n'a pas démontré une viabilité économique.
- 2. L'estimation des ressources minérales peut être affectée de manière significative par des problèmes environnementaux, de permis, juridiques, de titres, de fiscalité, socio-politiques, de marketing ou autres.
- 3. Les ressources minérales présumées de cette estimation ont un niveau de confiance inférieur à celui appliqué aux ressources minérales indiquées et ne doivent pas être converties en réserve minérale. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la majorité des ressources minérales présumées puissent être transformées en ressources minérales indiquées grâce à de l'exploration additionnelle.

4. Les ressources minérales dans ce rapport technique ont été estimées en utilisant les normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), les normes de l'ICM sur les ressources et les réserves minérales, les définitions (2014) et les lignes directrices sur les meilleures pratiques (2019) préparées par le comité permanent de l'ICM sur les définitions des réserves et adoptées par le conseil de l'ICM.

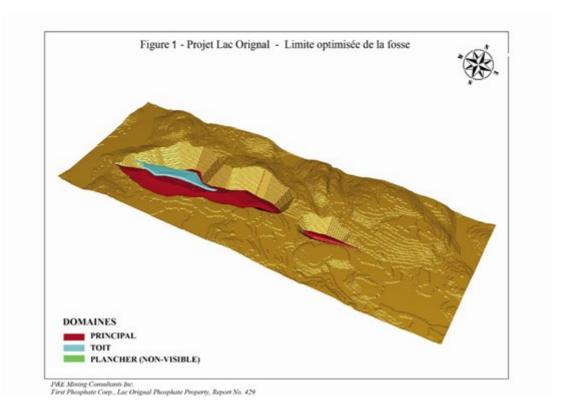


Figure 1 - Projet Lac Orignal - Limite optimisée de la fosse

To view an enhanced version of this graphic, please visit: https://images.newsfilecorp.com/files/8917/174807 31aebd05c46de9cc 001full.jpg

Le plan d'exploitation fait appel à des méthodes conventionnelles d'exploitation à ciel ouvert par camions et pelles, avec des camions de transport d'une capacité de 90 tonnes et des pelles équipées de godets de 10 mètres cubes. La mine à ciel ouvert sera exploitée sur une période de 14,2 années de production et une année de décapage. Les matériaux minéralisés seront transportés par camions jusqu'à l'usine de traitement située à proximité, et les stériles seront stockés dans une installation située à 1 (un) kilomètre au sud-est de la mine à ciel ouvert. L'exploitation minière sera menée à un rythme initial de 8 millions de tonnes totales par an (Mtpa), et atteindra un pic de 14 Mtpa en fonction de l'alimentation de l'usine de traitement et des besoins d'enlèvement des stériles.

L'alimentation de l'usine de traitement est contenue dans un sous-ensemble optimisé des ressources minérales présentées dans le tableau ci-dessus. La mine à ciel ouvert contient 54,0 Mt d'alimentation de l'usine de traitement (y compris les facteurs de dilution et de perte de l'exploitation minière) titrant en moyenne 4,91 % de P₂O₅, 22,62 % de Fe₂O₃ et 4,14 % de TiO₂. L'alimentation de l'usine de traitement est associée à 91 Mt de stériles et de morts-terrains, ce qui donne un ratio de décapage de 1,7:1 pour l'ensemble de la durée de vie de la mine. Il est à noter que toutes les ressources minérales envisagées pour l'exploitation minière sont classées dans les catégories indiquées et présumées. Il n'est pas prévu de remblayer la mine à ciel ouvert avec des stériles ou des résidus, ce qui permettra l'élargissement des parois de la mine à ciel ouvert et de poursuivre l'exploitation si les conditions économiques deviennent favorables.

Des essais métallurgiques approfondis ont été réalisés par SGS, dans la ville de Québec. Ces essais ont montré que les taux de récupération du phosphate, de la magnétite et de l'ilménite étaient raisonnablement élevés et relativement constants. Les tests les plus récents se sont concentrés sur la stabilité du circuit et la maximisation de la récupération des concentrés.

La gestion des résidus et des stériles est conçue en fonction de la fermeture de la mine et l'élimination des problèmes de drainage acide ou de lixiviation des métaux.

Coûts en capital initial (\$Canadian Millions)

Pré-décapage	30
Usine de traitement	215
Installation de gestion des résidus	42
Coûts indirects, CIAC et coûts du propriétaire	110
Infrastructure du site et du port	62
Dépenses imprévues	91
Total du capital initial	550

Capital de maintien (\$C Millions)

Exploitation minière	46
Usine de traitement	6
Installation de gestion des résidus	56
Imprévus	22
Total des investissements de maintien	130

Coûts d'opération sur la durée de vie de la mine (\$C per tonne)

Coût de l'exploitation minière par tonne de matériaux extraits (déchets et matériaux minéralisés)	2,77
Coût de l'exploitation minière par tonne d'alimentation de l'usine	7,48
Coût de traitement par tonne d'alimentation de l'usine	12,60
Frais généraux et administratifs par tonne d'alimentation de l'usine	1,67
Gestion des résidus	1,85
Manutention et transport des concentrés	6,83
Coût total par tonne d'alimentation de l'usine	30,43

Le site du projet se trouve sur le territoire des Premières nations de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit, ce qui confère certains droits aux peuples autochtones de la région. First Phosphate reconnaît les droits traditionnels des peuples indigènes et l'exercice des droits issus des traités pour préserver leur identité culturelle et leurs coutumes. Ainsi, depuis l'acquisition de la propriété, First Phosphate a continué à rencontrer régulièrement les communautés afin d'obtenir des informations et d'intégrer les commentaires dans le processus de prise de décision du projet. First Phosphate s'efforce de faire en sorte que ces partenariats soient mutuellement bénéfiques et de maintenir des relations solides et durables. First Phosphate et ses prédécesseurs se sont engagés dans des consultations et des négociations avec un certain nombre de communautés autochtones en ce qui concerne le projet depuis 2022.

Personnes qualifiées

Les informations scientifiques et techniques relatives à First Phosphate incluses dans le présent communiqué de presse ont été revues et approuvées par Gilles Laverdière, P.Geo. et M. Eugene Puritch, P.Eng., FEC, CET. MM. Laverdière et Puritch sont des personnes qualifiées en vertu de l'instrument national 43-101 sur la divulgation des projets miniers. M. Puritch est indépendant de First Phosphate.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthositiques rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

À propos de P&E Mining Consultants Inc.

P&E a été créée en 2004 et fournit des rapports de conseil en géologie et en ingénierie minière, des rapports techniques d'estimation des ressources minérales, des évaluations économiques préliminaires et des études de préfaisabilité. P&E est affiliée à d'importantes sociétés de conseil basées à Toronto pour la réalisation d'études de faisabilité en coentreprise. L'expérience de P&E couvre plus de 400 rapports techniques NI 43-101, y compris l'estimation des ressources minérales NI 43-101 du Lac à l'Orignal de First Phosphate, qui a été achevée en novembre 2022.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, President peter@firstphosphate.com Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : <u>investor@firstphosphate.com</u>

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter: https://twitter.com/FirstPhosphate

Linkedln: https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique. Il n'y a aucune certitude que les ressources minérales indiquées seront converties en réserves minérales probables, et il n'y a aucune certitude que l'état actualisé des ressources minérales sera réalisé.

L'estimation des ressources minérales contenue dans le présent document peut être soumise à des risques juridiques, politiques, environnementaux ou autres qui pourraient affecter de manière significative le développement potentiel de ces ressources minérales. Voir le rapport sur les ressources, une fois déposé, pour plus d'informations concernant les hypothèses clés, les paramètres, les méthodes et les risques de détermination associés à ce qui précède.

L'ÉÉP est de nature préliminaire, comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse leur appliquer les considérations économiques qui leur permettraient d'être classées dans la catégorie des réserves

minérales, et il n'y a aucune certitude que l'ÉÉP sera réalisée. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique. L'ÉÉP est soumise à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Voir ci-dessous et le rapport technique pour plus d'informations concernant les hypothèses clés, les paramètres, les méthodes et les risques de détermination associés à ce qui précède.

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans ce communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : l'engagement de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG complètes et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de piles LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay; les résultats de l'ÉÉP; les énoncés relatifs à la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG complètes et avec une faible empreinte carbone ; les résultats de l'ÉÉP, les déclarations concernant l'impact et les implications des déclarations économiques liées à l'ÉÉP, telles que la production future projetée, les coûts, y compris les déclarations concernant les estimations de ressources minérales, les taux de récupération, le TRI, la VAN, la durée de vie de la mine, le CAPEX, la période de récupération, l'analyse de sensibilité aux prix des minéraux, le calendrier des études futures, y compris l'étude de préfaisabilité, les évaluations environnementales (y compris le calendrier d'une étude d'impact environnemental) et les plans de développement, la compréhension du projet par la Société ; la possibilité de prolonger la durée de vie de la mine au-delà de la période envisagée dans l'ÉÉP, la possibilité d'étendre l'échelle du projet, le potentiel de développement et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales ; la réalisation des estimations des ressources minérales ; le calendrier et le montant des travaux d'exploration futurs estimés ; les coûts des activités futures ; les dépenses d'investissement et d'exploitation ; et le succès des activités d'exploration.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay; l'exactitude des résultats de l'ÉÉP; l'exactitude des énoncés concernant l'impact et les implications des énoncés économiques liés à l'ÉÉP, tels que la production future projetée, les coûts, y compris les énoncés concernant les estimations de ressources minérales, les taux de récupération, le TRI, la VAN, la durée de vie de la mine, les dépenses en immobilisations, la période de récupération, l'analyse de sensibilité aux prix des minéraux, le calendrier des études futures, y compris l'étude de préfaisabilité, les évaluations environnementales (y compris le calendrier d'une étude d'impact sur l'environnement) et les plans de développement ; la capacité de la Société à réaliser ses plans pour ses projets ; la capacité de la Société à prolonger la durée de vie de la mine au-delà de la période envisagée dans l'ÉÉP; la capacité de la Société à étendre l'échelle du projet ; la capacité de la Société à réaliser le potentiel de développement et le calendrier du projet ; l'exactitude de l'estimation des ressources minérales ; la capacité de la Société à réaliser ses estimations de ressources minérales ; la capacité de la Société à mener à bien le calendrier et le montant de l'exploration future estimée ; l'exactitude des coûts des activités futures ; l'exactitude des estimations des dépenses d'investissement et d'exploitation de la Société ; et la capacité de la Société à mener à bien des activités d'exploration.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y

limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay ; l'inexactitude des résultats de l'ÉÉP ; l'inexactitude des déclarations concernant l'impact et les implications des déclarations économiques liées à l'ÉÉP, telles que la production future projetée, les coûts, y compris les déclarations concernant les estimations de ressources minérales, les taux de récupération, le TRI, la VAN, la durée de vie de la mine, le CAPEX, la période de récupération, l'analyse de sensibilité aux prix des minéraux, le calendrier des études futures, y compris l'étude de préfaisabilité, les évaluations environnementales (y compris le calendrier d'une étude d'impact sur l'environnement) et les plans de développement ; l'incapacité de la Société à réaliser ses plans pour ses projets ; l'incapacité de la Société à prolonger la durée de vie de la mine au-delà de la période envisagée dans l'ÉÉP; l'incapacité de la Société à étendre l'échelle du projet ; la capacité de la Société à réaliser le potentiel de développement et le calendrier du projet ; l'inexactitude de l'estimation des ressources minérales ; l'imprécision de l'estimation des ressources minérales ; l'incapacité de la Société à réaliser son estimation des ressources minérales ; l'incapacité de la Société à mener à bien le calendrier et le montant de l'exploration future estimée ; l'imprécision des coûts des activités futures ; l'imprécision des estimations des dépenses d'investissement et d'exploitation de la Société ; et l'incapacité de la Société à mener à bien des activités d'exploration réussies.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit https://www.newsfilecorp.com/release/174807